Image not found or type unknown

Facturation de TVA par Notaire et Avocat francais à un non réside

Par **lologarlend**, le **08/12/2012** à **02:30**

Bonjour à tous,

j`aurai besoin d`une petite explication simple et sure !
Voila mon problème: je réside au Québec depuis quelques années en tant que Résident Permanent et ne suis plus résident français à titre fiscal.
Mais j`ai dû avoir recourt à un notaire en France pour régler une succession de biens en France et à un avocat pour régler un problème en France aussi.

Tous les deux me facturent les prix avec la TVA à payer.

Ma question: dois-je payer cette TVA ou en suis-je exempt ?

Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés